



Communiqué de presse

LA PLATEFORME NATIONALE FRANCAISE AU SERVICE DE L'INTEGRITE DU TENNIS MONDIAL

Des interpellations ont eu lieu hier matin en France dans le cadre d'une enquête portant sur la manipulation de rencontres de tennis. Cette opération, menée par le Service Central des Courses et Jeux de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, s'inscrit dans le contexte de la coopération menée, avec les autorités policières et judiciaires belges, la Tennis Integrity Unit (TIU) et la Fédération Française de Tennis (FFT), les opérateurs de paris sportifs, notamment leurs associations, GLMS et ESSA, et l'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL).

Elle confirme l'utilité de la Plateforme nationale de lutte contre la manipulation des compétitions sportives, mise en place en janvier 2016, qui regroupe, autour de la Ministre des Sports, l'ARJEL, le Service central des courses et jeux, FDJ, le Comité national Olympique et Sportif français, Tracfin, les organisateurs de compétitions sportives et les syndicats d'athlètes.

Il importe de souligner que cette dernière n'agit pas seule, mais de concert avec d'autres acteurs étrangers partageant les mêmes préoccupations. Il en va ainsi du Groupe de Copenhague, animé par le Conseil de l'Europe.

Les membres de la plateforme nationale saluent le rapport final du panel d'experts indépendants portant sur l'intégrité du tennis mondial, paru le 19 décembre dernier et réalisé à la demande des instances internationales du tennis**. Ils soutiennent les recommandations qui y sont faites pour le renforcement des moyens et compétences de la « Tennis Integrity Unit », pour l'adoption de mesures renforcées de sensibilisation des acteurs du tennis et pour le développement d'une lutte coordonnée entre les Etats contre les manipulations sportives, dans le prolongement de ce que prévoit la convention de Macolin du Conseil de l'Europe.

Les interpellations qui ont eu lieu l'année dernière en Belgique, la semaine dernière en Espagne et cette semaine en France vont mettre un sérieux coup de frein à la manipulation dans le tennis et montrer aux manipulateurs que nous avons à présent les moyens de les identifier et de les interpellier. Pour rappel, le délit de corruption sportive est passible en France de 5 ans d'emprisonnement et 500 000 euros d'amende.

Les membres de la plateforme nationale veulent également rappeler que, s'agissant du tennis, la France est un des seuls pays à ne pas autoriser les prises de paris sur les tournois de tennis de niveaux « Futures » ou « Challengers », lesquels sont identifiés par le rapport comme étant particulièrement à risque.

Enfin, ses membres, qui agissent de concert, sous l'égide de la Ministre des Sports, pour la défense des valeurs du sport, tiennent à exprimer leur fort engagement pour poursuivre avec la TIU, les instances internationales du tennis et la FFT, la lutte indispensable contre la manipulation des compétitions de tennis.

** l'ITF, l'ATP, la WTA et les 4 tournois du Grand Chelem

Contact presse ARJEL : 01 57 13 13 00 / presse (at) arjel.fr